Les prochaines fêtes du quartier « Fresnoy-Congo »

Dimanche 12 juin, des fêtes particulièrement attrayantes se dérouleront dans le quartier « Fresnoy-Congo ». En voici le programme :

Réveil en fanfare dans toutes les rues du quartier par la Clique scolaire. — A 11 h., concert apéritif avec le concours de l'Harmonie du Blanc-Seau et de la Chorale « L'Amitié ». — L'après-midi, grand cortège carnavalesque. Formation du cortège à 14 h. 30, boulevard Descat. De belles sociétés françaises et belges ont assuré leur concours au comité. La Fédération des sociétés carnavalesques brugeoises a mis à notre disposition trois de ses meilleures sociétés comptant plus de 125 membres. Après le cortège, présentation des sociétés avec démonstration et concours de travestis pour isolés, couples et groupes, devant quatre jurys. — Le soir, concerts par la Clique scolaire, la Muse des Travailleurs et l'Harmonie du Point-Central. — A la tombée de la nuit, grandiose fête de nuit, productions costumées, danses, ballets par le « Sport ouvrier roubaisien », accompagné de son orchestre symphonique. — Après la fête de nuit, grand feu d'artifice sur l'eau.

Le programme donnant droit à la tombola est en vente chez tous les commerçants.

Toutes les demandes de participation au cortège devront être adressées au président, 312, rue du Blanc-Seau. Aucune quête, vente de chansons, etc., ne seront autorisées sans avoir reçu l'autorisation du président.

La fête enfantine du Groupe des Mutilés

Malgré les difficultés actuelles, le Groupe des Mutilés, maintenant les traditions, aura sa fête annuelle enfantine. La Commission, dont on connaît tout le dévouement, a, en effet, décidé l'organisation de cette réunion qui se tiendra au Théâtre municipal, dimanche 12 juin, à 15 h.

La distribution des objets utiles aux enfants se fera dans le hall du théâtre, de 14 à 15 h.

Tombola des Fonctionnaires de la Sûreté générale

L'Association des fonctionnaires de la Sûreté générale organise une tombola dont le tirage aura lieu le 25 juin 1932. Parmi les nombreux lots, citons une auto, une salle à manger, etc.

On peut se procurer des billets au secrétariat du commissaire central de Tourcoing, hall de l'Hôtel de Ville.

Après les noces d'or de M. et Mme Hocepied-Beyens

Nous avons rendu compte dans notre dernière édition de la touchante manifestation de sympathie à laquelle a donné lieu le jubilé de M. et Mme Hocepied-Beyens, au Brun-Pain.

Les jubilaires se sont rendus hier matin sur les tombes de leurs parents et amis et au monument aux morts de la ville et ont déposé sur le marbre les gerbes de fleurs qu'ils avaient reçues la veille, à l'occasion de leur jubilé.

Indésirable

La gendarmerie belge a remis entre les mains des autorités françaises Robert-Paul Joly, 30 ans, représentant de commerce, demeurant à Bar-sur-Aube, venant de Bruxelles et réclamé par le Parquet d'Epernay pour abus de confiance.

La fraude

Les douaniers ont arrêté et remis entre les mains de la gendarmerie le nommé Georges Desmettre, 30 ans, tisserand, 19, rue Desurmont, à Tourcoing, qui a été trouvé porteur de deux kilos de tabac.

LES SECOURS AUX CHOMEURS

Suite des résultats de la cinquième collecte organisée dans les rues de Tourcoing (15e à 52e listes de souscription) :

Rues Wincq-Chocquel, du Capitaine Guynemer (1re partie), Rues d'Havré, du Lac, Fidèle Lehoucq, Carnot, des Halles, Place des Halles, Place Charles Roussel, Place de la République, rues Saint-Ursule, des Anges, Martine (1re partie) : 205 frs ; Rues du Blanc-Seau, de Chantilly, du Molin Fagot : 571,70 ; Rues de Strasbourg, de Calais, de Boulogne, du Sentier : 198 fr. 50 ; Rues Lhomond, Cuvier, de Wattignies, Molière, Solférino : 95 frs ; Rues Gaspard, de l'Industrie, du Nord, Verte, Pasteur, Condorcet : 152 fr. 90 ; Rue des Piats : 230 frs ; Rues d'Enghien, chaussée Watt, sentier Messiaen, rues de Béthune, de Fives, d'Hazebrouck, d'Ypres : 175 frs ; rues de Bondues, de Bailleul, Bayard, de Paris, Constantinople, de Besançon, chaussée Denis Papin : 70 frs ; rues du Clinquet, du Maréchal Brune, d'Alexandrie, de Lodi, du Canada, Raspail, de Reims : 262 frs.

Rues du Brun-Pain, contour Sainte-Anne, rue Favart (2e partie) : 170 frs ; rues Jean Jaurès, du Général Laharpe, de Tunis, du Dahomey, du Général Souham, de Venise, du Beau Séjour, Blaise Pascal, Voltaire, J. J. Rousseau, Jean Macé, Racine, de Linselles, des Courses, des Orions : 416 frs ; Rues Wincq-Chocquel, du Capitaine Guynemer (2e partie) : 155 frs ; Rues d'Havré, du Lac, Fidèle Lehoucq, Carnot, des Halles, Place des Halles, Place Charles Roussel, Place de la République, rues Sainte-Ursule, des Anges, Martine (2e partie) : 230 frs ; Rues Galliéni, Avenue Alfred Lefrançois, rues Louis Leloir, du Cœur Joyeux, de la Gare, avenue de la Gare, rues de la Dîme, Pierre Corneille, place Sébastopol, rues Léon Salembien, Saint-Henri, Motte, de la Boule d'Or (1re partie) : 30 frs ; Rues de Roubaix, de l'Union, Cadeau (1re partie) : 530 frs ; Rues Wincq Chocquel, du Capitaine Guynemer (2e partie) : 113 frs ; Rues d'Havré, du Lac, Fidèle Leoucq, Carnot, des Halles, Places des Halles, Charles Roussel, de la République, rues Sainte-Ursule, des Anges, Martine : 49 fr. 50 (3e partie) ; Rue Galliéni, avenue Alfred Lefrançois, rues Louis Leloir, du Cœur Joyeux, de la Gare, avenue de la Gare, rues de la Dîme, Pierre Corneille, place Sébastopol, rues Léon Salembien, Saint Henri, Motte, de la Boule d'Or : 60 fr. 50 ; Rues des Bonnets, Ma Campagne, Bd de la Marne, rues de Melbourne, de Sydney, Ronsard, de Baisieux (sur Tourcoing), de Nice, de Belfort, rues de Cambrai, du Collecteur, Duguay Trouin, du Triangle, du Jura, de Lisbonne, du Chevalier Bayard, du Commandant Driant : 331 fr. 50.

Rues de Strasbourg, de Calais, de Boulogne, du Sentier (fin) : 26 frs ; Rues des Phalempins, Macon, Général Dampierre, Duguesclin, de Dijon, du Clocher, Fénelon, Turgot, Arago, Kellermann : 163 frs ; Rues du Beau Laurier, de Rouen, de Buffon, du Luxembourg : 152 frs ; Rues de Madrid, Descartes, La Pérouse, d'Isly, Archimède, de la Tour d'Auvergne, de Cassel, contour Notre Dame de Lourdes, rues La Fontaine, Montaigne, d'Amiens, Place des Phalempins : 166 frs ; Chaussée Fernand Forest, rues du Souvenir, de la Récolte, d'Athènes, Francis de Pressensé, Jules Guesde, des Maraîchers, Beaumarchais, du Pont Rompu, de Vichy, Sentier à l'extrémité de la rue de la Récolte, rues du Cymbale, Ingres : 500 frs ; Rues de Coulmiers, Louvois, Colbert, Mirabeau, de Mouscron, Achille Testelin, de Rennes : 847 fr. 50.

LES PERMIS DE BATIR. — Voici le relevé des permis de construire du 1er au 31 mai, avec les noms et adresse des propriétaires, le genre de construction et l'emplacement de la construction : Directeur Ecole Industrielle, place Leverrier, construire un bâtiment scolaire, place Leverrier. — Etablissements François Masurel Frères, un bâtiment, rue de Rotterdam. — Société Anonyme des Poutrains, rue des Poutrains, 48, construire un immeuble, rue des Poutrains, 49, 51, 53. — Villadent, rue de la Gare, 85, Roubaix, une maison, Avenue principale, Lotissement Vaissier. — Clotaire Deffrennes, rue Bonne-Nouvelle, 27, un garage surmonté d'un appartement, rue Bonne-Nouvelle. — Gustave Tanchou, rue du Clinquet, 450, une maison, rue Abbé-Lemire. — David Demey, rue du Clinquet, 464, une maison, rue Abbé-Lemire. — Hatecœur, rue du Brun-Pain, 261, une maison, rue du Brun-Pain, 261. — Emile Lesaffre, rue des Champs, 128, une maison, boulevard de l'Egalité, 4. — Arthur Delforge, rue des Cinq-Voies, 81-83, rehausser un atelier, rue des Cinq-Voies, 81-83. — Société « Notre Maison », rue de Tournai, 11, un groupe d'habitations, à la Marlière. — Davaine, rue Favreul, 6, à Roubaix, surélever un immeuble, rue Antoine-Watteau, 13. — De Bouvin, chaussée Denis-Papin, baraquement 181, une maison, rue du Clinquet. — Jacques Morelle, rue des Francs, une maison, chaussée Fernand-Forest. — Paul Ducoulombier, rue de Rome, 116, une maison, rue de Fives. — Ernest Dubois, rue de la Marlière, 28, surélever d'un étage la maison rue de la Marlière, 28. — Société Jean Boyaval, Bernard et Cie, rue du Docteur-Legay, 43, La Madeleine, une maison, angle rue de Bavai et de Constantinople. — Joseph Deltombe, rue de Menin, 63, une maison, rue Saint-Roch, 56. — Emile Desmettre, rue de Mouvaux, 18, un immeuble de rapport, avenue Désiré-Six. — Alfred Marchand, rue de Menin, 101, deux maisons, rue du Clinquet. — Antoine Cosnière, rue Jean-Jaurès, 153, une maison, rue de Fives. — Soenen, rue du Blanc-Seau, 209, un garage, rue Emile-Zola. — Jules Leclercq, rue Gustave-Delory, 8, une maison, rue de Lille, 17. — Marcel Verbecke, rue du Sergent-Bobillot, 77, une maison, rue de Bavai. — Ferrand Desmet, rue Cherreul, 27, une maison, rue de Bavai. — Surbayrolle, boulevard d'Armentières, 123, Roubaix, une maison de rapport, boulevard Descat. — Société des Brasseries et Malteries Motte-Cordonnier, à Armentières, transformations, Grand'Place, 17. Mitoyenneté. Morcels, 22, r. Cronstadt.

OUVERTURE D'UNE AVENUE VERS HALLUIN. — Le Conseil municipal de Tourcoing a adopté le projet de fixation des alignements d'une avenue à ouvrir vers Halluin.

M. le Préfet du Nord a prescrit l'enquête réglementaire. Les pièces de cette affaire seront déposées au Secrétariat de la Mairie, du 7 au 21 juin inclus.

Du mercredi 22 au vendredi 24 juin inclus, un Commissaire enquêteur recevra à l'Hôtel de Ville (Bureau du Secrétariat) chaque jour de 14 à 17 h., les déclarations des habitants sur le projet dont il s'agit.

LA VENTE AUX HALLES. — Marchandises vendues à la criée le 4 juin : Artichauts vendus de 20.00 à 25.00 le panier ; Fruits au sirop : 1.50 à 6.00 la boîte ; Camemberts : 0.70 à 0.75 la boîte ; Hollande : 11.000 le kg ; Port Salut : 4.50 à 5.50 le kg ; Beurre, 16.00 à 18.00 le kg ; Pain d'épices : 5.25 le kg ; Saucisson : 1.70 à 1.80 le kg ; Paté, 9.00 la boîte ; Bigarreaux, 5.50 à 6.00 le kg.

SECOURS AUX CHOMEURS. — Il a été payé pendant la semaine du 30 mai au 4 juin par les Fonds municipaux de chômage : 106.728 frs d'allocations aux chômeurs complets (1.999) et 1.610 frs d'allocations aux chômeurs partiels (86).

D'autre part, le Comité de secours aux chômeurs a distribué, pendant la même période, des secours exceptionnels se montant au total à 13.102 francs à 685 familles.

AMICALE DE L'ECOLE DES GARÇONS DU BLANC-SEAU. — Dimanche 19 juin à 15 h. 30 Foire aux plaisirs organisée par la Fédération des Amicales au terrain du Chêne Houpline. Les amicales des garçons et filles du Blanc-Seau auront une baraque.

SOCIETE NATIONALE DES ORPHEONISTES « CRICK-SICKS ». — Ce mardi 9 juin, à 19 h. 45, répétition générale.

PAROISSE NOTRE-DAME DE LOURDES. — Ce mardi à 20 h., réunion du Comité des Œuvres, 119, rue Ingres.

CHORALE « LA VOIX DES COMBATTANTS ». — Ce mardi, à 20 h., au siège, répétition.

HARMONIE DU BRUN-PAIN. — Ce mardi à 20 h., répétition générale.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES. — Paiement de l'allocation (mois de Mai) ce mardi de 8 h. 30 à 11 h. et de 14 à 16 h. Se munir de la carte d'identité.

CLUB SYMPHONIQUE TOURQUENNOIS. — Répétition ce mardi à 20 h., au local.

HARMONIE DU POINT CENTRAL. — Ce mardi à 20 h., répétition générale.

HARMONIE DE LA CROIX-ROUGE. — Ce soir mardi à 20 h., répétition générale.

Mesdames, pourquoi gaspiller votre temps, vos forces, votre argent ? Faites donc votre cuisine au gaz!
27, Rue Carnot, Tourcoing

MOUVAUX

Au Comité d'entr'aide aux chômeurs

Le Comité d'entr'aide aux chômeurs se réunira au grand complet aujourd'hui mardi à 19 h. 30, à la Mairie. Ordre du jour très important en vue de la fête du 3 juillet qui sera la journée du chômeur.

CHORALE SAINT GERMAIN. — Demain soir mercredi, répétition générale pour l'étude d'un nouveau chœur. Barytons et basses, au Cercle et 1ers et 2mes ténors chez Delemmes.

MARCQ-EN-BARŒUL

La fête anniversaire de la Maison Jeanne d'Arc, au Plouich

Une gentille fête organisée dimanche et lundi à l'occasion du premier anniversaire de la Maison Jeanne d'Arc au Plouich, a remporté dans la paroisse Saint-Louis un bon succès d'affluence.

Durant ces deux journées, les paroissiens nombreux, défilèrent devant les stands et les comptoirs merveilleusement achalandés dans le patronage Jeanne d'Arc dont les abords et l'intérieur étaient gracieusement décorés.

De jolis concerts donnés par la Symphonie de La Madeleine et l'Harmonie municipale de cette ville contribuèrent au succès de cette fête anniversaire.

LE COIN DES ACCIDENTS. — A la Chocolaterie Delespaul-Havez, une aide polonaise, Mme Barbara Fluder, 31 ans, rue Chanzy à La Madeleine, s'est brûlé les doigts de la main gauche avec de la vapeur.

— A la Cotonnière de Fives, un monteur de chaînes, Emile Briet, 50 ans, 51, rue de Marquette, à La Madeleine, s'est contusionné l'épaule gauche en soulevant un rouleau.

— A la boucherie Dubois, rue de Rouges-Barres, un garçon boucher, M. Charles Florent, 18 ans, rue de Marcq, 29, à Wasquehal, occupé à la livraison des commandes, s'est blessé à la jambe par un retour de pédale.

PAIEMENT D'ALLOCATIONS diverses le mercredi 8 juin de 14 à 15 h. 30 au local habituel.

AMICALE DE ROUGES BARRES. — Le tirage de la tombola organisée par l'Amicale de Rouges-Barres aura lieu dimanche 12 juin à 10 h. précises dans la cour de l'école, rue Delcenserie. L'Harmonie de Rouges-Barres se fera entendre au cours de cette opération. Les membres de l'Amicale et les sympathisants sont cordialement invités à y assister.

HALLUIN

Le Cercle d'études historiques a tenu une intéressante réunion

Le Cercle d'études historiques, récemment formé, et dont on connaît le but éminemment utile, au point de vue de l'éducation nationale, a tenu vendredi soir, à 19 h. 30, comme nous l'avons dit, en son local, « Foyer de la Paix », 36, rue Emile-Zola, sa troisième séance qui fut particulièrement attrayante. Une soixantaine de personnes y assistaient.

M. Auguste Vandewynckèle, qui présidait cette réunion, a, en termes aimables, présenté le conférencier, M. Gaston Bitouzé, qui avait reçu pour mission d'entretenir l'auditoire de la guerre de Cent Ans.

Après avoir situé l'époque, décrit ses mœurs et exposé la situation du pays, M. Bitouzé s'est appliqué à expliquer les origines et les causes de cette lutte de près d'un siècle, ainsi que les risques que pouvaient coûter à la France ce long et pénible conflit. Au cours de sa belle causerie, le conférencier s'attacha à faire ressortir le rôle joué par notre grande héroïne Jeanne d'Arc dont, en passant, il a magnifié la mémoire.

M. Bitouzé a été très applaudi.

Après lui, M. Gaston Vanacker a passé en revue les événements et les faits de la semaine politique, nationale et internationale, économique, sportive, artistique, etc...

Puis, M. Joseph Delattre a donné lecture d'un chapitre de l'ouvrage : « L'attaque des Dardanelles par les flottes anglaise et française, en mars 1915 » Il a excellemment commenté et expliqué, à l'aide d'une carte, les différentes phases ainsi que les résultats de cette opération.

Belle et intéressante réunion, dont les auditeurs retireront des fruits. Ces assemblées ne sauraient trop être encouragées et l'on ne peut qu'engager à y assister tous ceux qui désirent se former une opinion juste, sur le beau et glorieux passé de la France.

La prochaine réunion aura lieu vendredi à 19 h. 30. Admission gratuite.

Une réunion de chômeurs

Les syndicats unitaires avaient organisé pour hier lundi, une réunion à laquelle avaient été convoqués tous les chômeurs. Elle a eu lieu au terrain municipal des Sports, rue de l'Abattoir, à 15 h., et groupait environ 130 personnes.

M. Fernand Grenier, secrétaire du Fonds de chômage, a entretenu les auditeurs des desiderata présentés par les Syndicats unitaires et intéressant les chômeurs, puis il les a invités à une manifestation « monstre » projetée pour une date prochaine.

Cette réunion, qui dura 45 minutes, s'est terminée sans incident.

Arrestation d'un expulsé

Les gendarmes Roussel et Drony, de service au poste des douanes de la rue de Lille, ont arrêté au cours de la nuit de dimanche à lundi, un sujet belge, Ferdinand Crombez, dit « Mon Frère », 34 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Crombez a été transféré à Lille, pour être tenu à la disposition du Parquet.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS. Foyer de la Paix, Halluin. — En vue d'organiser le Service de transport, la Commission invite tous les Anciens Combattants qui désirent participer au cortège du 13e Congrès de l'Union Nationale des Combattants qui aura lieu à Lille le dimanche 19 juin prochain, à se faire inscrire au plus tôt au siège de l'Amicale. Transport gratuit.

RONCQ

Le succès d'un jeune Roncquois

Au cours de la Journée artisanale, tenue dimanche à Lille, par la Fédération des Artisans du Nord de la France, il a été procédé à la distribution des récompenses aux lauréats du concours du vêtement.

Nous avons été heureux de relever dans le palmarès, le nom d'un jeune Roncquois, M. Georges Morant, fils de M. Emile Morant-Duhamel, rue de Lille, au Blanc-Four, qui a obtenu le 1er prix en 1re catégorie (4e année).

Ce prix consiste en un diplôme, avec médaille d'argent et une somme de 100 francs.

Nous adressons au jeune lauréat nos vives félicitations.

A la « Jeunesse roncquoise »

Le président de la « Jeunesse roncquoise » informe les parents des gymnastes ainsi que les amis de la société, que les cartes d'invitation distribuées en prévision de la fête qui devait avoir lieu le 22 mai dernier à Roubaix, seront valables pour la fête qui sera donnée dimanche prochain 12 juin, au parc municipal des Sports de Roubaix.

En cas de mauvais temps, la fête aura lieu dans un local pouvant contenir plus de 2.000 personnes.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Pour le Centre de la commune, aujourd'hui mardi, à 15 h.

WERVICQ-SUD

M. le docteur Vandermeersch est nommé chevalier de la Légion d'honneur

C'est avec joie que la commune a appris par le « Journal Officiel », la nomination au titre militaire de M. le docteur Vandermeersch, comme chevalier de la Légion d'honneur.

Voici quels sont ses états de service : Médecin commandant honoraire, attaché au service de santé de la première région, ayant exercé le service médical pendant seize ans au 84e R.I. à Landrecies. Au début de la guerre, il fut affecté au camp retranché de Maubeuge, où il fut fait prisonnier et interné à Créfeld. Rentré en France, il fut successivement médecin-chef de l'hôpital d'évacuation de Berck-Plage, médecin-chef du 74e R.I. à Rouen, médecin-expert du centre de réforme de Grand-Quévilly, et finalement attaché comme médecin à la direction du service de santé à Rouen. Rentré dans ses foyers, à Landrecies où il exerça encore pendant quelques années, il y fut élu conseiller municipal, et enfin il se retira dans son pays natal, à Wervicq-Sud, où il jouit de l'estime de tous ses concitoyens.

Nous présentons à M. le docteur Vandermeersch nos sincères félicitations.

LILLE

Une assemblée générale de la Jeune République

On nous informe qu'une assemblée générale extraordinaire se tiendra à Lille, le dimanche 12 juin, à 11 h. 30, dans la salle du café Rose, 6, place Simon-Vollant (Porte de Paris). Elle sera présidée par M. Georges Hoog, secrétaire général de la Ligue. M. Pierre Moreau, secrétaire général de la Fédération du Nord, parlera de l'orientation de la Ligue après le Conseil national du 29 mai et des projets d'avenir pour la Fédération départementale. M. Georges Hoog prononcera une importante allocution.

A l'Association des étudiants en Droit de la Faculté Catholique

La première réunion générale de la Basoche (Association des étudiants et anciens étudiants en droit de l'Université Catholique de Lille) est fixée au dimanche 12 juin. Le programme de la journée sera le suivant : A 10 h. 30 : Messe à la chapelle abbatiale des Facultés catholiques. — A 11 h. 30 : Réunion constitutive de la nouvelle association. — A 12 h. 30 : Banquet au Cercle des Etudiants, 125, rue Meurein.

Prière d'envoyer les adhésions à la Basoche (20 fr.) et au banquet (35 fr.), à Me Michel Wibaux, 44, rue du Grand Chemin, à Roubaix (C. Ch. Post. Lille 231-11), avant le vendredi 10 juin.

La remise d'un drapeau à la section régionale des mutilés des yeux

Le dimanche 26 juin, aura lieu à Lille, la remise solennelle d'un drapeau à la Section des mutilés des yeux de France et des colonies. Tous les mutilés des yeux sont invités à assister à cette cérémonie. Rassemblement au siège, Café Alphonse, 13, rue du Molinel, à 10 h. 20. Remise du drapeau sur la Grand'Place par M. le général Pétin, commandant la 1re région.

A 12 h., une cérémonie religieuse avec chants et musique aura lieu à l'église Saint-Maurice. A 13 h., assemblée générale au siège. A 14 h. 30, banquet amical présidé par M. le général Pétin, au Café de la Semeuse, 7, Grand'Place.

L'Exposition des Petits Inventeurs et Artisans du Nord

Dans le hall de la Vieille-Bourse, dimanche, à 11 h., a eu lieu l'inauguration de la IXe exposition des petits inventeurs et artisans de la région du Nord, organisée par notre confrère l'« Echo du Nord ».

M. Ferré, salua le représentant de la Municipalité et les personnalités qui l'accompagnaient.

Après le vin d'honneur, le jury examina les différents travaux exposés et le public fut admis dans le hall de la Vieille Bourse.

A l'Ecole des Sciences sociales et politiques

Aujourd'hui, mardi 7 juin, à 17 h., cours par M. Louis Blanckaert : Les partis politiques en Tchécoslovaquie.

Demain, mercredi, à 16 h. 30, cours sur les Problèmes politiques du monde contemporain, par M. C. Vandenhaute : La Chine et les traités inégaux.

— A 17 h. 30, cours d'Economie comparée par M. Joseph Danel : Le niveau de vie des travailleurs.

L'état de la blessée du drame de la rue des Stations s'est amélioré

Comme on le sait, Mme Paulette Dujardin qui, samedi a été victime de coups de revolver, tirés par son ami, Jean Claudé, inspecteur d'assurances, avait été transportée à l'hôpital de la Charité. Son état s'est amélioré légèrement et ne semble plus inquiétant.

Quant au meurtrier, qui s'était donné la mort en se tirant une balle à la tempe, le corps a été conduit à la morgue où il sera autopsié afin de déterminer exactement comment s'est produite la blessure qu'il porte à la cuisse.

LES FRAISES font leur apparition. Pour dessert arrosez-les de **Yoghourt crème Lactellia.** 29716d

OSTENDE Hôtel Providence - Régina En face du Théâtre Royal Garage. Tout confort moderne. Restaurant Pension. Ouvert toute l'année. Vue s/ mer.

Le drame de Fourmies

M. de Molssac, juge d'instruction, a procédé à l'interrogation de Maria Pierrat, qui, le 17 mai dernier, a tué d'un coup de fusil son mari, Marcel Falleur. Commme cette dernière reconnait tous les faits, l'interrogatoire a surtout porté sur le « curriculum vitae » de l'inculpée. L'instruction est presque terminée et il est probable que Maria Pierrart sera traduite à la session de la Cour d'assises d'octobre.

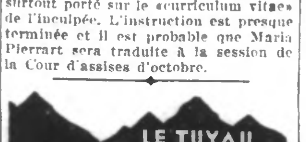

Il sortait de table congestionné

Tous les jours, après les repas, il avait le sang à la tête. Alourdi, somnolent, il perdait régulièrement 2 ou 3 heures chaque après-midi. Le Digestif Rennie, en aidant son estomac, lui a apporté un soulagement inespéré. Il contient, avec la pepsine et la pancréatine, les principes naturels qui facilitent merveilleusement la digestion. Sucez, en sortant de table, deux de ces excellents bonbons, vous serez tout étonné du bien qu'ils vous feront : 3 fr. 95 la boîte de poche ; 12 fr. 75 le grand flacon (pastilles ou poudre), t[tes] pharmacies.

Pour éviter les glissades, ne portez que des semelles en cuir.

NORD

UN TUBE D'OXYGÈNE EXPLOSE A ESCAUDAIN

Un ouvrier est grièvement brûlé

Dimanche matin, dans un magasin des usines de la Compagnie des Mines d'Anzin un incendie s'est déclaré tandis que plusieurs ouvriers étaient occupés dans le magasin, à s'approvisionner d'huile et de benzol. Les ouvriers s'enfuirent, mais l'un d'eux, M. René Pagniez, atteint par les flammes, fut grièvement brûlé. On l'avait à peine retiré de sa dramatique position qu'une formidable explosion se produisait, détruisant la façade de l'immeuble. Un tube d'oxygène surchauffé par l'incendie, venait d'éclater. Le déplacement d'air fut si violent qu'un ouvrier, M. Gustave Ricard, fut projeté à trois mètres de l'endroit où il se trouvait. On le releva fortement commotionné et on dut le ramener à son domicile.

L'état de M. Pagniez paraît assez grave.

Un match de football qui se termine mal, à Douai

Un match de football, opposant dimanche à Douai, les équipes du S. C. Aniche et du S. C. Douai, a été marqué par de violents incidents. Vingt minutes avant la fin du match, le nommé Dordan, d'Aniche, furieux de se voir souffler la balle par l'arrière Faskowiack, de Douai, a porté à celui-ci des coups très violents. Expulsé aussitôt, le joueur sortit du terrain, mais son passage dans le public provoqua une vive querelle entre les spectateurs.

La gendarmerie a dû intervenir et le match a été interrompu.

Pour éviter un vicinal, des motocyclistes se jettent dans un fossé à Boistrancourt

M. et Mme Gustave Barbaux revenaient de Beauvois, sur la même motocyclette quand, à hauteur de Boistrancourt, voyant arriver un train de marchandises au passage à niveau non gardé, M. Barbaux freina brusquement, vira et alla sombrer dans le fossé qui borde le chemin. Tous deux ont été légèrement blessés.

Un cycliste est renversé par une moto près de Douai

M. Henri Bacquet, 52 ans, maçon, demeurant à Ecourt-Saint-Quentin, roulait à bicyclette sur la route de Férin à Goeulzin, lorsqu'il entra en collision avec un motocycliste. Projeté sur le sol, M. Bacquet fut blessé à la tête.

On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu de Douai.

Une disparition à La Bassée

M. Maurice Blondel, 24 ans, demeurant rue des Trois-Maisons, à La Bassée, n'est plus reparu chez lui depuis vendredi dernier.

L'accident mortel du Pensionnat Gombert, à Fournes

Nous avons relaté hier que samedi à Herlies, avaient eu lieu les funérailles du jeune Lelea qui était mort des suites d'une chute au Pensionnat Gombert.

La direction de cet établissement nous prie de dire que l'accident s'est produit le mardi 31 mai, à 11 h. 45 ; à 11 h. 50 l'enfant était à l'infirmerie et le médecin de l'établissement fut aussitôt mandé. Le docteur Huart est venu au Pensionnat dès son retour chez lui, à midi 30. Il a ordonné que la famille soit prévenue et priée de prendre l'enfant pour les soins nécessaires. L'enfant a quitté le Pensionnat à 14 h. 30, ce même jour. Le décès s'est produit le lendemain, mercredi, à huit heures du soir.

Une sexagénaire meurt asphyxiée à Denain

Mme Thirion, mère de M. Thirion, marchand de vins, à Denain, nettoyait un tapis dans un récipient ayant contenu de l'essence. Elle opérait près du foyer. Tout à coup des flammes s'échappèrent du récipient et ne tardèrent pas à atteindre Mme Thirion, qui avait été surprise par l'inflammation soudaine des vapeurs d'essence.

Aux cris de la malheureuse, on accourut. Les soins dont elle fut l'objet demeurent inutiles ; Mme Thirion succomba à l'asphyxie.

DANS TOUS LES CAFÉS
Un Quart
EVIAN

PAS-DE-CALAIS

Mort d'une centenaire à Festubert

Samedi dernier, est décédée dans sa 101e année, Mme Vve G. Legrand, née Clémence Lefebvre, dont on avait fêté le centenaire le 12 octobre 1931.

Un cycliste est grièvement blessé par une auto, à Arras

Lundi après-midi, M. Augustin Grard, demeurant 27, Grand'Place, à Arras, qui se rendait à vélo à son travail, à Saint-Laurent-Blangy, a été tamponné par une auto conduite par Mlle Cheou, demeurant rue de Bapaume, à Arras. Le malheureux cycliste fut écrasé sous la voiture, qui s'était renversée. Il souffre d'une grave blessure à la tête, et on craint une fracture de la colonne vertébrale.

Un ouvrier électrocuté, à Mazingarbe

M. Paul Ropillet, 26 ans, électricien à la Centrale électrique de Bully-les-Mines, a été foudroyé en touchant un fil à haute tension. M. Ropillet est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital des mines.

Un enfant est ébouillanté, à Labourse

Un petit Polonais, Alphonse Noradkorz, âgé de 2 ans ½, dont les parents habitent à Labourse, est tombé dans une cave remplie d'eau bouillante. Il a été conduit dans un état grave à l'hôpital de Béthune.

Depuis 18 ans elle traînait un eczéma

Il disparaît en trois mois et c'est encore un miracle de la « petite dose »

« Mon devoir est de dire combien je suis enchantée des Sels Kruschen. Depuis 18 ans j'étais atteinte d'un eczéma dont je n'avais jamais pu me débarrasser complètement, bien que j'aie tout essayé. Or, après trois mois de traitement, les Sels Kruschen ont fait ce miracle de m'en délivrer. De plus, ils ont beaucoup amélioré mon état général, je ne sens plus cette lassitude continuelle que j'éprouvais auparavant et je vais mieux à la selle. J'ai conseillé les Sels Kruschen à toutes les personnes de ma connaissance et toutes s'en trouvent très bien.

« Mme R..., Saint-Etienne (Loire). »

L'eczéma est une des façons du sang de traduire son impureté : purifiez le sang et l'eczéma disparaîtra. C'est précisément ce que font les Sels Kruschen. La petite pincée de ces sels naturels que vous prenez chaque matin dans votre café ou dans une tasse d'eau chaude oblige, doucement mais sûrement, les reins, le foie, l'intestin à fonctionner régulièrement. Les déchets et les poisons sont éliminés, ils ne viennent plus encrasser le sang, qui retrouve toute sa pureté et toute sa force. Vous vous sentez alors dispos, actif et infiniment mieux portant de toutes les façons. Essayez les Sels Kruschen : deux semaines suffiront pour vous prouver leurs bons effets. Sels Kruschen, toutes pharmacies. 9 fr. 75 le flacon, 16 fr. 80 le grand flacon (suffisant pour plusieurs mois). 2d

SOMME

Chute d'un aviateur à Abbeville

M. Carus, commandant aviateur pendant la guerre, montait un planeur, hier après-midi, sur l'aérodrome Duplessis, quand perdant l'équilibre, il s'abattit sur le sol, d'une hauteur de dix mètres.

L'aviateur a été relevé avec une fracture de la cheville du pied gauche et dut être transporté à la clinique de M. Chalochet où il dut subir une intervention chirurgicale.

SOCIÉTÉ DENTAIRE
13, Rue de Béthune, Lille. Tél. 66.86
Tous appareils dentaires les plus modernes -. Radiographie dentaire
PRIX MODÉRÉS
Consultations tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.
Dimanches et jours fériés, de 9 à 12 h.

AISNE

Près de Vervins, un cambrioleur est tué à coups de fusil par le propriétaire de la maison où il s'introduisait

Dans la nuit de samedi à dimanche, au hameau de Faucouzy, commune de Monceau-le-Neuf, M. Joseph Coudure, directeur des Phosphates, entendant du bruit, se leva et vit un individu qui tentait de pénétrer chez lui après avoir escaladé la barrière de son jardin.

L'homme qui avait ouvert la fenêtre en cassant un carreau reçut de M. Coudure deux coups de fusil de chasse dont l'un l'atteignit au cou et qui fut mortel, et l'autre au côté gauche.

Il s'agissait d'un nommé Gérard Lefèvre, 23 ans, tisseur à Sains-Richaumont ; près de lui on trouva un revolver chargé de sept balles et une lanterne électrique.

Le Parquet de Vervins s'est rendu sur les lieux et a laissé en liberté M. Coudure qui a agi en état de légitime défense.

PASSEZ VOS VACANCES au
TOUQUET
PARIS-PLAGE
Climat tonique et sédatif
Golf 45 trous — Tennis 30 courts
Piscine d'eau de mer filtrée et réchauffée

Petite Correspondance

Bibi-Lolo 29. — Vous auriez dû nous préciser de quelles valeurs il s'agit. Parmi les revenus de valeurs et capitaux non imposables à l'impôt global sur le revenu, nous mentionnons : 1) depuis 1925, les intérêts des Bons du Trésor et de la Défense Nationale à échéance de deux ans au plus ; 2) les rentes perpétuelles 4% 1925 (emprunt or). —— **F. H.** — Tout dépend de l'importance des condamnations ou de leur nombre ; il faudrait savoir également si le sursis a été prononcé. —— **Un vieillard ennuyé.** — Il y aurait intérêt à savoir si votre location est postérieure à la décision relative à l'alignement. —— **H.L. 81.** — Veuillez vous adresser à notre service de rédaction de 15 à 18 heures. —— **Pour savoir 43.** — 1) Il est interdit d'avoir des pigeonniers contenant des pigeons voyageurs mélangés à des pigeons non voyageurs. Il faut des colombiers distincts et ne communiquant pas entre eux ; 2) Nous ne trouvons pas dans la loi de 1927 de dispositions vous permettant de vous dispenser, pour la raison que vous nous exposez, de l'autorisation préfectorale. —— **1932-94.** — Voyez un avocat. —— **A et P.C.S.** — 1) Nous ne le croyons pas. Voyez les Contributions indirectes ; 2) Pour quel impôt ? —— **Laboureur Saint Marc.** — Dans les villes et les faubourgs, chacun peut contraindre son voisin à participer aux frais de construction et réparation des murs formant clôture. Mais, d'après ce que vous nous dites, il ne semble pas que le mur remplisse les conditions voulues. C'est une question de fait ; il faudrait voir ce mur pour pouvoir se prononcer. —— **Wattrelos 10.** — 1) Dans notre numéro du 3 juin, nous avons publié une étude complète sur ce sujet. Mais les règles que nous avons exposées ne peuvent pas s'appliquer strictement s'il y a eu depuis 1914 des constructions et aménagements nouveaux (autres que les réparations qui, si importantes qu'elles soient, ne légitiment pas une augmentation au-delà du taux limite) ; 2) Vitres cassées par le locataire, restent à sa charge ; vitres cassées par la grêle ou autres accidents extraordinaires ou de force majeure, réparation à la charge du propriétaire. —— **L. D.** — Nous supposons que cette maison, bien que louée seulement en 1930 était entièrement achevée en 1914. En ce cas, le taux limite s'applique comme pour les autres maisons, mais, puisqu'il n'y a pas de loyer de 1914 pouvant servir de base au calcul du taux limite, la loi dit que la valeur de 1914 s'établit « par analogie avec les prix payés pour les logements similaires ». **A. M. 163.** — Veuillez vous adresser à la Mairie, Bureau militaire. —— **O.L.A.** — Nous le croyons. —— **Neuville-en-Ferrain.** — Malheureusement, nous n'avons aucune compétence en cette matière. —— **Miché 517.** — Nous croyons qu'on a simplement voté une mesure provisoire pour accorder un délai de grâce (qui va être sans doute renouvelé) jusqu'au vote d'une loi définitive. —— **Mal aux dents.** — L'organisme qui fait construire a pris hypothèque sur l'immeuble : son droit primera vraisemblablement celui des créanciers. Il est difficile de répondre en termes généraux. —— **Deux vieux fonctionnaires.** — A notre connaissance (mais nous ne pouvons connaître toutes ces lois administratives) il n'y a pas de retraite prévue pour ces cas. —— **Jacques ennuyé.** — Les appartements ne nous paraissent pas dispensés de cette imposition sous prétexte que ce sont des appartements. Pour le quantum de l'imposition, impossible de se prononcer sans connaître les locaux. —— **L.R.D. 1.** — Voyez un avocat. —— **Besoin de savoir.** — Question trop délicate. Voyez un avocat. —— **Impôt taxé.** — En raison des centimes additionnels, nous n'avons pas la possibilité de faire ce calcul. —— **L.L.J.C.** — 1) Mais ce que vous lui servez, c'est en réalité une pension alimentaire que vous pourriez être condamné à payer (si vous ne vous étiez pas arrangés à l'amiable) ; ce n'est donc pas une avance remboursable. Nous vous conseillons de voir un avocat ; 2) Nous l'ignorons. —— **E.D. 57.** — Nous ne pouvons pas prendre part dans des questions aussi graves. La vente (à supposer qu'on ne prouve pas plus tard qu'elle est fictive, auquel cas il y aurait donation déguisée) aurait un avantage : un père doit laisser quand il n'y a qu'un enfant la moitié de ses biens à celui-ci, mais de son vivant il a le droit de vendre ; une donation serait au contraire réduite si elle dépassait la moitié de la succession ; il en serait de même de la donation déguisée, c'est-à-dire d'une vente au sujet de laquelle l'héritier arriverait à prouver qu'elle est fictive, c'est-à-dire que le prix n'a pas été payé. Impossible de vous donner autre chose que des généralité et impossible de donner un conseil ferme en une matière aussi délicate. —— **Monsieur ennuyé.** — Nous ne connaissons pas la législation belge en cette matière. Si le mariage doit avoir lieu en France, nous ne voyons pas comment vous pourriez vous passer de la signification par notaire puisque, d'après ce que vous nous dites, il refuse son consentement (mariage possible quinze jours francs, soit dix-sept jours après cette notification). A quoi rimerait cet envoi de papier timbré puisqu'il ne veut pas signer et que vous ne pouvez pas l'y contraindre. La signification par notaire remplacera la signature qu'on ne veut pas donner. Il y a cependant une difficulté de droit international que nous ne pouvons vous exposer ici. Vous agirez sagement en prenant conseil auprès de l'officier de l'Etat-Civil —— **Portugais.** — Nous ne pouvons nous prononcer, mais il nous semble que l'organisme auquel vous vous êtes adressé est bien placé pour connaître la question. —— **Violette.** — La dégradation de l'escalier n'étant pas votre fait, la réparation incombe certainement au propriétaire. Il n'est nullement exact que toutes les réparations d'intérieur soient à la charge du locataire. —— **L.J.V.D.** — Veuillez vous adresser à ces deux administrations. —— **Billette.** — Il faudrait connaître le taux du loyer avant la guerre. —— **V. O.** — La valeur n'est pas fixe ; elle dépend de la rareté de la pièce. C'est une question d'espèce. —— **Lolotte.** — Des réparations ne motivent pas une augmentation au delà du taux-limite. En juillet, loyer 68,20. —— **N. B. 20.** — Marquez « Reçu autant pour vous avez « reçu » le prix du timbre ne compte pas dans le calcul du taux-limite. Il ne peut pas vous obliger à marquer que vous avez « reçu » le prix du timbre puisque puisque ce n'est pas une prestation qui vous profite et que c'est une obligation dont le coût est à sa charge. Tâchez d'éviter des chicanes pour un objet aussi minime. —— **Chou-Fleur.** — Date de l'entrée du locataire dans la maison ? En nous donnant ce renseignement, veuillez répéter entièrement votre question. —— **P. M.** — Voyez un avocat. —— **Victorin.** — Même réponse qu'à « Chou-Fleur ». —— **Deux chômeurs embêtés.** — Si la maison a été construite après guerre et n'a été habitée pour la première fois qu'après le 24 octobre 1919, il n'y a pas de taux-limite. Il faut payer votre loyer même si vous le jugez excessif. Quant aux réparations que vous avez faites, si par leur nature (vous ne nous dites rien de précis) elles incombent au propriétaire (toiture, plafond effondré par suite de la vétusté ou du mauvais état de la toiture) et vous pouvez en réclamer le montant. Votre demande est trop vague pour que nous puissions nous prononcer. —— **Futur médaillé.** — Si nous comprenons bien, vous êtes resté au service de la même maison, bien que la direction ait été changée. Ce fait n'a aucune importance s'il s'agit d'une société et la société demeure, bien que ses dirigeants aient été remplacés. Vous nous paraissez avoir droit à cette distinction. —— **Contribuable bailleur.** — La contribution mobilière est à votre charge ; elle ne frappe pas la maison mais le locataire « à propos de la maison ». —— **T. I. N.** — Si vous êtes dans le besoin (et on ne peut pas vous obliger à vendre votre maison pour y remédier) vous avez le droit de réclamer une pension alimentaire dont le montant sera fixé par le Juge en tenant compte de la situation de celui à qui vous [illegible] la pension. Si la pension ne d[illegible] pas [illegible] francs par an le Juge de Paix est compétent ; sinon c'est le Tribunal [illegible]. Vous pouvez sur papier libre adresser au Procureur de la République une demande d'assistance judiciaire en exposant succinctement votre situation et celle de votre fils. La juridiction compétente est celle du domicile de votre fils ; si vous avez plusieurs enfants il faut les mettre en cause et devant le Tribunal du domicile de l'un d'eux. **Commerçant ennuyé.** — Nous ne pouvons [illegible] vous indiquer toutes les formalités. En ce qui concerne la liquidation avant cessation de commerce, il faut une autorisation du maire ; produire un inventaire détaillé des marchandises à liquider en indiquant leur importance en numéraire et le délai nécessaire pour leur écoulement. Pendant la durée de la liquidation, défense de recevoir d'autres marchandises que celles figurant à l'inventaire. —— **Pile ou face.** — Il faudrait connaître la teneur de l'acte pour pouvoir se prononcer. —— **Deleur.** — Si vous [illegible] que le prêt a été fait en vue du commerce et que la femme en réalité exploite ce commerce et a qualité pour prendre cet engagement vous pourrez obtenir le remboursement. Si c'est un prêt civil la femme n'engage pas en principe la communauté quand il ne s'agit pas d'actes courants du ménage. Nous vous conseillons de voir un avocat. —— **Le chargeur.** — Nous ne comprenons rien à votre demande. Si le Tribunal a accordé un délai de grâce il n'y a qu'à attendre ou à faire appel du jugement ce que nous ne pouvons vous conseiller faute de connaître l'affaire. Nous supposons qu'il s'agit d'une maison d'habitation. —— **J. B.** — [illegible] a droit en principe à la prorogation. Votre situation ne sera pas meilleure pour une reprise partielle que pour une reprise totale, au contraire. Si vous n'avez acquis l'immeuble qu'après le 1er juin 1929 vous devrez d'abord mettre à sa disposition une maison à peu près de même situation, importance et loyer, [illegible] par huissier six mois de prévenance et en respectant les usages locaux. 2) Au 1er juillet prochain, en principe 40 fr. 20 ; mais si elle n'a jamais prorogé ni jamais reçu congé elle est encore en location verbale et non en prorogation et il faudrait, semble-t-il, pour pouvoir modifier le loyer, lui donner congé. —— **N° 55.** — Loyer de 191[illegible]

PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE LILLE

QUATRIÈME CHAMBRE
Audience du 6 juin 1932
Présidence de M. Pommerol

Contrebande. — Georges Tack, 31 ans, maçon à Mouscron, qui avait introduit en France 18 kilos de tabac a été condamné à un mois d'emprisonnement et à une amende de 1.125 fr.

Un acquittement. — Georges Waquez, 19 ans, poursuivi pour les délits de vagabondage et de mendicité a été acquitté.

Infraction à un arrêté d'expulsion — Michel Gdula, 30 ans, mouleur à Mouscron, rue Saint-Michel, a été condamné à six mois d'emprisonnement pour infraction à arrêté d'expulsion.

Une rixe après le bal, à Roubaix. — Henri Gousseau, 19 ans, rattacheur à Roubaix, et Richard Goens, 57 ans, ouvrier de fabrique à Herseaux, eurent une altercation près de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, dans la nuit du 7 février ; tous deux sortaient d'un bal qui avait été donné dans un estaminet, rue Lacroix ; Gousseau s'entendait reprocher par Goens d'avoir dansé trop souvent avec sa fille ; Goens porta à Gousseau des coups de couteau qui entraînèrent une incapacité de travail d'environ quinze jours. Gousseau a été condamné à 16 fr. d'amende avec le bénéfice du sursis ; Goens a été condamné à quatre mois d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis.

A propos de T.S.F. — Ch. Defer, 43 ans, manœuvre à Armentières, avait acheté un poste de T.S.F. payable par tempéraments ; il suspendit les paiements et disposa de l'appareil. Le Tribunal a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un abus de confiance, le contrat étant une vente et non une location de vente comme le prétendait la maison de T.S.F. Defer a été acquitté.

Nuits blanches, idées noires

« Il y a trois mois encore, je ne pouvais m'endormir qu'après deux ou trois heures d'efforts, et je me réveillais si souvent pendant la nuit que j'avais l'impression de passer des nuits blanches. Aussi étais-je complètement exténué et découragé quand j'essayai la Phosférine. Dès le premier flacon je retrouvai le calme. Je dors maintenant comme un loir, j'ai beaucoup d'appétit et je suis tout à fait remis. » J. H.

La Phosférine, véritable nourriture des cellules nerveuses est le seul remède contre la cause même des insomnies : la faiblesse des nerfs. Ttes Phies - Le fl. (imp. comp.) 9.75 - Triple fl. 19.10

Retrouvez vous aussi le sommeil de vos vingt ans : prenez de la Phosférine.

Crédit Foncier de France

ÉMISSION de 150.000 Actions nouvelles de 500 Francs chacune

PRIX D'ÉMISSION : 1.600 Francs par actions

Cette augmentation de capital a été nécessitée par le développement continu des opérations du **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**. Les actions nouvelles sont réservées aux porteurs d'actions anciennes qui peuvent souscrire, soit **à titre irréductible** à raison de une action nouvelle pour quatre anciennes, soit **à titre réductible.**

Les actions nouvelles seront assimilées aux anciennes à partir du 1er janvier 1933 ; elles participeront au solde du dividende afférent à l'exercice 1932.

La souscription sera close le 13 juillet 1932.

On peut souscrire : au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, 19, rue des Capucines, PARIS, ou chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances. 29741d

Concerts et Spectacles

Le « Journal de Roubaix » ne garantit pas la moralité des spectacles qui sont annoncés dans ses colonnes à titre d'information.

ROUBAIX. — Gala de la section artistique de l'Amicale Pierre-de-Roubaix. — La section artistique organise pour le samedi 25 juin, à l'Hippodrome-Théâtre, un grand gala artistique en l'honneur de ses membres honoraires et actifs. Des places restent disponibles ; les membres de l'Amicale pourront retirer des cartes d'entrée au siège, 75, rue Pierre-de-Roubaix.

CINÉMA NOËL
Rue Jouffroy, 76, Roubaix (T. 43.71)
CE SOIR à 8 h. - Jean Weber dans
UN COUP DE TÉLÉPHONE
Grand film parlant. — MON CŒUR ET 100.000 FRANCS avec l'acrobate Gambrino. - Dessin. - Actualités parl.

BELGIQUE

LA DATE DES ÉLECTIONS

Les élections communales sont fixées au 9 octobre prochain.

Les élections provinciales de 1933 auront lieu vraisemblablement le dimanche qui suit le 4 juin, et les élections législatives auront lieu le 4e dimanche de mai 1933.

Nos SOUVERAINS EN ANGLETERRE

Le Roi et la Reine quitteront Bruxelles pour Londres, mercredi. Ils rencontreront les souverains britanniques et resteront plusieurs jours en Angleterre.

LA DÉFENSE DE L'EST

Le nouveau ministre de la Défense nationale, M. Crokaert, vient de parcourir la frontière [illegible] depuis Sierck au bord de [illegible] confluent de la Lauter, [illegible] Wissembourg, Wœrth et Spicheren, [illegible] fameux de la guerre de 1870. [illegible] a ce propos, les déclarations [illegible]

« J'ai pu apprécier [illegible] le génie militaire français [illegible], avec un art incomparable, a dressé sur toute cette frontière de l'Est une ligne de défense de tout premier ordre. Cette ligne s'arrête à notre frontière. Son musoir de gauche aboutit au sud d'Arlon. La puissance des ouvrages doit fatalement détourner vers nous l'effort éventuel de l'envahisseur. Le problème qui se pose pour nous est donc d'arriver à [illegible] l'Ardenne et la trouée ouverte de ce côté. De même que les Français ont maintenu comme [illegible] arrières les Hauts de Meuse et la Moselle, [illegible] établissent encore d'autres lignes de repli, [illegible] sur la Meuse [illegible] établis en 1932. [illegible] la meilleure manière de poursuivre [illegible] aussi bien pour ce qui concerne la défense arrière à cheval sur la Meuse que pour la ligne principale, bien avant des forts réarmés, et par la ligne extrême située à proximité de la frontière et sur laquelle des travaux sont déjà entamés ou prévus. »

GRÈVES PARTIELLES ET AGITATION DANS LES MINES DU BORINAGE

La perspective de la diminution prochaine des salaires dans les charbonnages, en raison de la baisse de l'index-number, a provoqué, en certains endroits des mouvements de grève et l'on chôme dans plusieurs puits pour protester contre les décisions qui devront être prises.

Les communistes profitent de la situation difficile que l'industrie charbonnière traverse pour organiser des réunions au cours desquelles ils excitent les ouvriers contre les patrons.

De leur côté, les socialistes s'efforcent par tous les moyens en leur pouvoir de combattre la propagande communiste et d'engager les ouvriers à rester calmes et à ne pas écouter la parole de Moscou.

Il règne dans les deux camps une certaine agitation qui n'est pas sans causer de l'appréhension dans tous les milieux.

UN KRACH FINANCIER A BRUXELLES

La maison de change Paligot de Bruxelles qui a déposé son bilan annonce que les créanciers seront désintéressés. Les administrateurs abandonnent à ces derniers, leur fortune personnelle. Ils demandent délais pour éviter une liquidation immédiate qui serait préjudiciable à la masse.

BIBLIOGRAPHIE

« **MON BUREAU** », 186, rue du Faubourg Saint-Martin, Paris-10e. — Abonnement annuel : France et Colonies : 50 fr. — Sommaire du numéro de mai 1932 :

Prévision des affaires pour 1932. D'après courbes, indices, statistiques économiques de grands pays industriels, par J. Caumartin. — Comment, dans une petite entreprise de façonnage, les frais de bureau ont pu être réduits au minimum par l'application fort simple d'un principe connu, par L.-R. Heller. — Vers la rationalisation d'un service publique indispensable à l'activité économique du pays. Le problème de l'exploitation téléphonique en France par Paul Millon (à suivre). 29729d

En Été, avec cassis ou citron
SUZE
APÉRITIF A LA GENTIANE
L'Amie de l'Estomac